



LAFLUTE AUDIT ASSOCIÉS
« L2A »

SOPHIE MAYEUX
THOMAS DONNELLY

SARL au capital de 301 000€

6 Avenue Eglé
78600 Maisons-Laffitte
Tél. 01 34 93 19 20

Siret 449 663 467 000 16

Société de Commissariat aux comptes
Membre de la Compagnie de Versailles

**Rapport du Commissaire à la
transformation**

SARL A.B.RENOVATION

1 Rue des Entrepreneurs, ZAE du Moutier
95170 DEUIL-LA-BARRE

447 567 835 R.C.S. Pontoise



**Rapport du Commissaire à la transformation sur la transformation
de la Société A.B.RENOVATION de SARL en SAS**

A l'associé unique,

En notre qualité de commissaire à la transformation désigné, en application des dispositions de l'article L. 224-3 du code de commerce, par décision de l'associé unique en date du 27 février 2025, nous avons établi le présent rapport afin de vous faire connaître notre appréciation sur la valeur des biens composant l'actif social et, le cas échéant, sur les avantages particuliers stipulés et de nous prononcer, en application des dispositions de l'article R. 224-3 du code de commerce, sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social.

Mission du Commissaire aux comptes sur la situation de la Société

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté notamment à analyser la situation de la société au regard de caractéristiques financières et d'exploitation.

La synthèse de cette analyse est la suivante :

- Les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2024 qui n'ont fait l'objet, ni d'un audit, ni d'un examen limité font apparaître un chiffre d'affaires de 1.5 M€ et une perte après impôt de 37 K€. Les capitaux propres figurent au passif pour 88K€ dont 20K€ de capital social. Les dettes de la société s'élèvent à 619 K€ dont 47 K€ de dettes financières, 361 K€ de dettes fournisseurs et 173 K€ de dettes fiscales et sociales. L'actif circulant de 660 K€. Les créances clients s'élèvent à 254 K€ et les autres créances à 214 K€. Le stock s'élève à 94 K€ et les disponibilités s'élèvent à 94 K€. L'actif immobilisé s'élève à 47 K€.

Mission du Commissaire à la transformation

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des Commissaires aux comptes relative à cette mission.

Ces diligences ont consisté :

- à contrôler par sondages les éléments constitutifs du patrimoine de la Société en termes d'existence, d'appartenance et d'évaluation ;
- à vérifier si, compte tenu des événements survenus depuis la date de clôture du dernier exercice, le montant des capitaux propres déterminé selon les mêmes règles et méthodes comptables que celles utilisées pour l'établissement des derniers comptes annuels est au moins égal au montant du capital social.



La direction n'a pas connaissance d'incertitudes significatives qui remettent en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation.

Aucun avantage particulier ne nous a été stipulé.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur des biens composant l'actif social.

Sur la base de nos travaux, nous attestons que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.

Fait à Maisons Laffitte,
Le 17/ juin 2025,

LAFLUTE AUDIT ASSOCIES SARL
Représentée par Sophie MAYEUX,